Les Elections Cantonales

DANS LE NORD

DANS L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Conseil Général :: :: :: ::

CANTON D'AVESNES-NORD. — M. Sirot, radical, ne se représente plus, pour raison de santé. Les comités républicains se réuniront prochainement pour désigner leur candidat.

L'Entente Républicaine présente M. Godbille, maire de Ramousies.

CANTON DE LANDRECIES. — M. Bourdon, radical, maire de Bousies, conseiller sortant, se représente. On ne connaît pas d'autre candidat.

CANTON DE LE QUESNOY-EST. — M. Cantineau, radical, maire d'Englefontaine, conseiller sortant, se représente. On ne connaît pas d'autre candidat.

CANTON DE BAVAY. — M. Sénéchal, radical, maire de Bermeries, conseiller sortant, se représente. On ne connaît pas d'autre candidat.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. — M. Grard, radical, conseiller sortant, se représente. Pas d'autre candidat.

CANTON DE MAUBEUGE-NORD. — Le conseiller sortant est M. Sarot, socialiste-communiste, qui se représente.

Autre candidat : M. le docteur Riche, conseiller d'arrondissement, radical.

Conseil d'Arrondissement

CANTON D'AVESNES-SUD. — Le conseiller sortant, M. Fostier, radical, ne se représente pas, pour convenances personnelles.

Sont candidats : M. le docteur Chevalier, maire de Sains-du-Nord, radical.

M. Oublion, de Sains-du-Nord, radical-socialiste.

M. Morland, maire de Floyon, de l'Entente Républicaine.

CANTON DE LE QUESNOY-OUEST. — M. Payen, conseiller sortant, radical.

CANTON DE TRELON. — M. Monnier, maire de Trélon, conseiller sortant, radical, se représente.

CANTON DE MAUBEUGE-SUD. — M. Clerboit, conseiller sortant, républicain de gauche, se représente.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

DANS L'ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

Conseil Général :: :: :: ::

CANTON D'HOUDAIN. — Gaston Beltremieux, maire de Frémicourt-le-Dolmen, conseiller sortant, socialiste, se représente.

CANTON DE LAVENTIE. — M. Couhé, député, conseiller sortant, Union Républicaine, se représente.

CANTON DE LENS-EST. — Emile Basly, député-maire de Lens, socialiste, se représente. Il n'y a pas de concurrent.

CANTON DE NORRENT-FONTES. — Georges Havenne, conseiller sortant, socialiste, se représente.

Conseil d'Arrondissement

CANTON DE BETHUNE. — M. le docteur Thilliez, radical, conseiller sortant, ne se représente pas.

Le Parti Socialiste a désigné Edmond Vignon, conseiller municipal de Béthune.

Autre candidat : M. Emile Duport, conseiller municipal d'Annezin-lez-Béthune, communiste.

CANTON DE CAMBRIN. — Emile Beaumont maire de Vermelles, conseiller sortant, socialiste, se représente.

Autre candidat : M. Octave Pressé, délégué-mineur à Labourse, communiste.

CANTON DE CARVIN. — Emile Chopin, maire de Montigny-en-Gohelle, conseiller sortant, socialiste, se représente.

CANTON DE LILLERS. — M. Hédoire, maire de Saint-Floris, conseiller sortant, républicain modéré, se représente.

Autre candidat : M. Macaire, radical-socialiste, conseiller municipal à Lillers.

La Chambre a discuté :

sur les allocations aux auxiliaires temporaires et sur les événements de la Chine ::

Paris, 7. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. HERRIOT.

MM. BRIAND et CHAUMET sont au banc du Gouvernement.

M. HERRIOT prononce l'éloge funèbre de M. Eug. PIERRE, secrétaire-général.

La Chambre écoute dans un silence impressionnant les nobles paroles de M. Herriot à l'adresse de celui qui pendant tant d'années, à côté du Président de l'Assemblée veilla à la bonne marche de ses travaux.

L'ALLOCATION AUX AUXILIAIRES TEMPORAIRES

BALANANT a la parole pour poser à M. Georges BONNET, Sous-Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil une question sur l'allocation aux auxiliaires temporaires des administrations publiques.

L'orateur se plaint que les auxiliaires à salaire régional ne reçoivent ni cette indemnité, ni même celle pour charge de famille.

M. Georges BONNET répond que ces indemnités ont été accordées aux auxiliaires des P. T. T. et de l'Enregistrement.

BALANANT a signalé que des auxiliaires de l'Instruction publique et de la Marine n'avaient pas non plus touché les indemnités en question.

M. Georges BONNET assure que ces derniers toucheront un rappel à partir du 1er juillet ; le Gouvernement tiendra ses engagements et s'efforcera de satisfaire aux revendications des fonctionnaires.

L'APPROBATION DE DEUX TRAITÉS INTERNATIONAUX

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi qui porte approbation des deux traités internationaux signés à Washington le 6 février 1922 entre les Etats-Unis, la Belgique, la Chine, l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Portugal, relativement : le premier, aux principes et à la politique concernant la Chine ; le second, aux traités des douanes chinoises.

FONTANIER, député socialiste, rappelle, à ce sujet les récents événements de Chine, particulièrement les grèves sanglantes de Shanghaï.

M. BRIAND, répondant, fait valoir que ce n'est pas dans les usines européennes que les conditions de travail sont mauvaises, mais dans les usines chinoises qui souvent exploitent les ouvriers.

A ce moment les communistes interrompent. l'orateur déclare : « Je ne sais pas si les conditions de travail sont bonnes dans les usines chinoises, mais votre conception du travail parlementaire est bien mauvaise. »

M. Marcel CACHIN vient à formuler le point de vue communiste, il s'élève contre les conditions de travail en Chine imposées par les capitalistes et affirme que le parti communiste servira de toutes ses forces la cause de l'indépendance chinoise.

Après quelques observations, l'article unique du projet est voté à mains levées.

DEMANDE D'INTERPELLATION SUR LE MAROC

Le Président annonce le dépôt de l'interpellation de M. VAILLANT-COUTURIER sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre fin à l'effusion du sang au Maroc.

M. PAINLEVÉ : Le Gouvernement demande le renvoi de cette interpellation à la suite et ajoute que lors de la discussion des crédits pour le Maroc les orateurs pourront demander et obtenir des explications.

RAPPELÉ A L'ORDRE

M. VAILLANT-COUTURIER monte à la tribune et tient un tel langage qu'il se fait rappeler à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

LEBAS demande à la Commission des finances quand elle pense rapporter le projet du Gouvernement sur les crédits du Maroc.

VINCENT-AURIOL répond : Demain soir.

LEBAS. — Le Parti Socialiste donne donc rendez-vous au Gouvernement demain soir.

M. PAINLEVÉ. — Le Gouvernement répondra à toutes les questions, mais il préfère répondre à d'autres collègues qu'à ceux qui, pendant que nos soldats font courageusement et vaillamment leur devoir (Vifs applaudissements sur tous les bancs, protestations communistes) se réjouissent des succès d'ABD EL KRIM et s'efforcent de les grossir démesurément pour émouvoir l'opinion publique qui peut rester calme (Vifs applaudissements au centre, à droite et à gauche).

UNE DEMANDE D'INTERPELLATION DE M. VAILLANT COUTURIER

M. VAILLANT-COUTURIER, député communiste, a déposé une demande d'interpellation : 1° Sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour assurer un armistice immédiat au Maroc ; 2° Sur les raisons qui ont déterminé le Général GUILLAUMAT à décliner l'offre qui lui était faite de prendre le commandement des troupes engagées contre les Riffains.

L'interpellation VAILLANT-COUTURIER est renvoyée à la suite à mains levées et la séance est levée à 19 heures 45.

Séance demain matin à 9 heures 30.

Le Secrétaire général de la Chambre est mort

Paris, 7. — M. Eugène PIERRE, secrétaire général de la Chambre des députés, est décédé ce matin vers 10 heures, dans ses appartements du Palais Bourbon.

M. Eugène PIERRE, secrétaire général de la Chambre des députés qui vient de mourir, était né à Paris le 16 novembre 1848.

Il fit ses études au Lycée Louis Le Grand, où après avoir passé son baccalauréat ès-lettres, il se préparait à l'Ecole normale supérieure. La mort prématurée de son père, modeste fonctionnaire du corps législatif, ne lui permit pas de poursuivre ses études.

Il se décida alors à embrasser une carrière administrative et le 1er juillet 1868, il entra comme attaché au bureau des procès-verbaux du corps législatif. Il devint en 1875, secrétaire-rédacteur à la Chambres des députés dont il a été le secrétaire général depuis le 1er janvier 1885.

Il avait acquis une grande autorité dans les questions de droit et de procédure parlementaire et avait publié de nombreux ouvrages dont les principaux font autorité en matière de droit parlementaire.

Pendants les 40 années qu'il occupa ses hautes fonctions, Eugène PIERRE n'a manqué que trois séances de la Chambre jusqu'au jour où la maladie le terrassa.

Il a succombé des suites d'une crise d'urémie, depuis hier il était dans le coma.

Grand Croix de la Légion d'Honneur

En reconnaissance de ses longs et dévoués services, le Gouvernement par un décret signé cette nuit l'avait élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

M. Eugène Pierre était veuf depuis vingt-cinq ans, et n'avait pas d'enfant.

Il ne laisse aucune parenté immédiate.

En raison de cette particularité et des hautes fonctions qu'il occupait, les scellés ont été apposés dans l'appartement qu'il occupait au Palais Bourbon.

Aucune disposition n'a encore été prise pour ses obsèques.

M. CARRIER, chef des secrétaires-rédacteurs lui succéderait.

Les fédérations socialistes hostiles au cabinet Painlevé

Limoges, 7. — La Fédération socialiste de la Haute-Vienne a voté une résolution décidant qu'il y a lieu de cesser la politique de soutien à l'égard du cabinet Painlevé, se prononçant contre le programme financier de M. Caillaux et exigeant des élus du Parti l'unité de vote ; la résolution demande que tout soit tenté pour obtenir la fin des hostilités au Maroc.

Dans une réunion tenue à Chalon, le Congrès de la Fédération socialiste S.F.I.O. de Saône-et-Loire a adopté une motion identique.

A la Cour d'Assises du Nord

Le crime d'un amant jaloux à Tourcoing

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Aîné d'une famille de sept enfants, l'accusé a eu de mauvaises fréquentations pendant la guerre. Il préférait, au travail, le vagabondage et l'oisiveté. En 1919, le tribunal pour enfants de Lille l'a à deux reprises différentes, reconnu coupable de vol, mais l'a acquitté comme ayant agi sans discernement.

Les témoignages

Une dizaine de témoins sont entendus. Tous sont brefs dans leurs déclarations. Il ressort de certains d'entre eux, que contrairement à ce que prétend l'inculpé, l'infortunée victime de Van Coppernolle, n'a jamais eu de relations avec lui. On dit cependant, qu'ils se seraient rencontrés dans un estaminet de Roubaix, dont le tenancier a été impliqué dans l'affaire des « Cagoules » et fut acquitté.

M. MULLOT, commissaire de police, à Roubaix a mené l'enquête relative au crime. Comme il ne a cessé de le répéter, Van Coppernolle lui a dit qu'il avait tué Marie Vanhoutte, dans un accès de jalousie exaspéré.

Les agents de police Verbraeken, Braem et Duprez ont arrêté l'inculpé après le crime. Ils affirment qu'il n'était pas en état d'ivresse.

Le secrétaire du commissaire, M. Capette, confirme ces témoignages. Une camarade d'atelier de la victime, Mme LEPOUTRE, dit que Marie Vanhoutte avait un fiancé qu'elle aimait beaucoup et elle s'étonne qu'on dise que Van Coppernolle était l'amant de la malheureuse femme.

Le fiancé de la victime vient affirmer que Marie Vanhoutte lui a souvent dit que l'accusé la poursuivait de ses assiduités et qu'à maintes reprises il l'avait menacée. Elle priait son fiancé de venir la chercher à la sortie de l'usine car elle avait peur de Van Coppernolle.

Ce dernier se défend d'avoir jamais menacé Marie Vanhoutte.

— Vous avez fait mieux, lui dit le président, puisque vous l'avez tuée.

Le docteur RAVIART a été appelé à examiner l'accusé au point de vue mental. Le praticien a établi un rapport qui détermine que Van Coppernolle n'était pas, au moment du crime, en état de démence. Mais c'est un émotif constitutionnel dont la responsabilité, de ce fait, se trouve très légèrement diminuée.

Réquisitoire et plaidoirie

Me AUBERTOT, avocat général, prononce un réquisitoire sévère. Il montre l'accusé, violent, autoritaire, qui voulait par tous les moyens arriver à ses fins. Il ne put parvenir à fléchir Marie Vanhoutte, la pauvre femme ne l'aimait pas, il était normal qu'elle repoussât ses avances. Van Coppernolle, démuni de sens moral, ne voulut pas comprendre cela et, sauvagement, avec préméditation, la supprima. Son crime est odieux et le moyen qu'il employa, atroce. L'inculpé ne peut soutenir qu'il avait simplement l'intention d'effrayer la malheureuse. Pour cela il n'était pas nécessaire qu'il eut un couteau à cran d'arrêt et qu'il s'en servit si sauvagement. Il frappa l'infortunée avec une telle force que la lame longue de 12 cm. s'enfonça tout entière dans la poitrine de la victime. Et l'avocat général termine en demandant que justice soit faite d'un tel crime.

La tâche de Me THELLIER est assez difficile. Le crime pour être passionnel n'en est pas moins horrible. D'autre part la préméditation est indiscutable. Pourtant, le jeune et talentueux défenseur plaide avec chaleur cette cause ingrate. On a dit que Marie Vanhoutte n'avait pas été la maîtresse de Van Coppernolle. Allons donc ! C'est invraisemblable. Des preuves sont là qui en font foi. Que la victime ait cessé d'aimer son amant, c'est humain. Mais on peut comprendre l'exaspération douloureuse et meurtrière de cet homme quand il apprit de la bouche même de Marie Vanhoutte qu'elle ne le voulait plus voir et qu'elle en aimait un autre. Et Me Thellier implore la clémence des jurés.

Le verdict

Le jury ayant délibéré rentre en séance et rapporte un verdict affirmatif mitigé de circonstances atténuantes. En conséquence Gustave VAN COPPERNOLLE est condamné à quinze ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

Marthe Thirault, maîtresse de l'assassin Théron devant les Assises du Nord

INCULPÉE DANS UNE AFFAIRE DE GUET-APENS, ELLE A ÉTÉ ACQUITTÉE

Les accusés sont : Riem Firmin-Joseph, dit Lucien, 24 ans, né à Ypres (Belgique) ayant demeuré à Lille, place Jacquart, n. 11 et Thirault Marthe-Jeanne, 24 ans, née à Béthune, le 6 mars 1900.

LIAISON DANGEREUSE

Le 21 février 1923, vers 22 heures, M. Raes Pierre, marchand de volailles, demeurant à Reims, se trouvant dans un débit, 36, rue Saint-Nicolas, à Lille, offrit le champagne à la tenancière, une dame Baude, et à une fille soumise nommée Marthe Thirault, qui se trouvait là.

Raes solda la dépense avec un billet de 100 fr. qu'il prit dans un portefeuille placé dans la poche de son pardessus, et qu'il posa : durant quelques instants, sur la table où il consommait. Ce portefeuille contenait 8 billets de 1000 francs et 10 de 100 fr.

Comme Raes, se disposait à quitter le débit, la fille Thirault lui fit des propositions galantes. Il refusa, mais ils sortirent ensemble, allant l'un et l'autre dans la même direction.

« GUET-APENS »

Le couple marcha pendant quelques minutes dans les rues de Lille, puis arrivée près d'une maison en ruines, la fille Thirault, prétexta un besoin à satisfaire et pénétra dans la maison, en disant à Raes : « Viens avec moi, j'ai peur toute seule ! » Raes suivit la fille, mais à peine avait-il fait quelque pas qu'un individu, dissimulé dans les ruines, se précipita sur lui, le frappa avec violence à la tête au moyen d'une matraque et le terrassa.

Aveuglé par le sang, Raes, s'écroula sur le sol, et son agresseur en profita pour le fouiller et s'emparer de son portefeuille et des 8.900 fr. et des divers papiers qu'il contenait.

Aussitôt après l'individu s'enfuit en compagnie de la fille Thirault, tandis que Raes, relevé quelques instants plus tard, était conduit au poste de police par un passant.

L'agresseur fut rapidement identifié, c'était un sieur Riem Lucien, qui vivait depuis un mois en garni avec la fille Thirault, il quitta ce garni en compagnie de sa maîtresse le soir de l'agression vers 23 heures, et n'y reparut plus dans la suite. Il ne put être retrouvé, seule la fille Thirault a été arrêtée.

A L'AUDIENCE

Le président interroge brièvement l'accusée, puis c'est le défilé des témoins.

Me Thellier qui plaide pour l'accusée déclare que Marthe Thirault est innocente.

La délibération du jury est assez laborieuse. Il a à répondre à sept questions. Au bout de ¾ d'heure, il revient et rapporte un verdict négatif. Dans ces conditions Marthe THIRAULT est acquittée.

Mœurs à Roubaix

A l'audience de lundi a comparu Rusquart Julien, 29 ans, de Roubaix, inculpé de tentative de viol sur la personne de sa belle-fille, Me Reynault fils le défend.

Rusquart est condamné à cinq ans de réclusion.

LE XIXe TOUR DE FRANCE CYCLISTE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'étape Toulon-Nice-Sospel-Nice

Toulon, 7 juillet. — Plus de 3.000 personnes ont acclamé ce matin, à Toulon, les 56 routiers qui restaient qualifiés pour la douzième étape.

Martinet arrive le premier et signe à 5 heures. Omer Huysse se présente le dernier à 5 h. 40.

Le temps est superbe. Le ciel est clair. Comme dimanche, les coureurs vont jouir aujourd'hui d'une température idéale, sur les routes ensoleillées qui longent la Grande Bleue.

Le clair soleil provençal a le don de ranimer les plus défaillants. L'humeur est à la gaîté. Du groupe multicolore, on entend monter plus d'un refrain.

Allons ! courage, la journée sera belle.

EN PELOTON A HYÈRES

L'étape, d'habitude, ne devient intéressante au point de vue sportif, qu'à partir de Nice. Au début, les hommes se réservent. Ils savent que la montagne est là, qui les attend.

Il en sera vraisemblablement encore de même aujourd'hui.

Au début, en effet, l'allure est lente.

Les routiers goûtent tout le charme de la ravissante matinée et se laissent glisser au doux chant des cigales.

A Hyères, arrive un fort peloton à 6 h. 45, emmené par Aymo, Alavoine et Bottecchia.

SOUS LES PALMIERS DE SAINT-RAPHAEL

D'Hyères à Saint-Raphaël, pas de changement. Les routiers sont maintenant à 105 kilomètres du départ. Ils sont encore 48 ensemble.

Benoit a pris le commandement du peloton avec Lacolle et Sellier.

On ne signale aucun incident... La matinée est si belle !

PROMENADE JUSQUE NICE

Jusque Nice, aucune modification sérieuse n'intervient dans la course.

A 11 h. 50, une cinquantaine de coureurs, parmi lesquels tous les « as », passent à Cannes. A 12 h. 20, ils sont encore 48 à Antibes, emmenés par Frantz, Benoit et Bottecchia.

On retrouvera tous les partants ensemble à Nice, où ils arriveront à 13 h. 05 à la remorque de Christophe.

Un seul manque à l'appel. C'est le touriste routier Besnier, qui a eu un accident et arrive avec un quart d'heure de retard, ce qui ne l'empêche pas de continuer.

LES JUGES ALPINS ONT PARLÉ

Comme prévu, c'est ici que la course commence. Les géants vont avoir une fois de plus à affronter les « juges ». Les Alpes seront-elles plus clémentes que les Pyrénées ?

A peine les routiers sont-ils sortis de Nice la Jolie, que la bataille s'engage. Voici d'abord le col de Nice, puis le col de Braus, qui dresse sa tête orgueilleuse à près de 1.000 mètres d'altitude.

Sur la route de montagne, le peloton a tôt fait d'exister. Il s'allonge, s'allonge démesurément. En avant, L. Buysse et Bottecchia, les fameux co-équipiers, ont démarré, suivis de Aymo.

Ce dernier ne tarde pas à être semé en route.

Voici maintenant les deux fuyards seuls.

Se relayant au commandement, ils s'attaquent à la montagne.

A Sospel, ils arrivent à 3 heures, avec 3 minutes d'avance sur Aymo.

Il reste encore bien des obstacles à vaincre, mais la course est courue.

Frantz, Gordini, Huysse, Alavoine s'efforceront en vain de regagner le temps perdu. Ils n'y parviendront pas.

Ensemble L. Buysse et Bottecchia arriveront au but. Au sprint le premier prendra 3 longueurs sur son infatigable équipier.

La bicyclette AUTOMOTO est en vente au comptant et à crédit chez MM.

CROMBET et LECLERCQ

8, Rue du Faubourg d'Arras

Cars C et L LILLE Cars C et L

LE CLASSEMENT DE L'ÉTAPE

Voici le classement à l'arrivée :

1er, Lucien Buysse, en 11 h. 02' 12" ; 2e, Bottecchia, à 3 longueurs ; 3e, Aymo, en 11 h. 06' 39" ; 4e, Frantz ; 5e, Gordini, en 11 h. 08' 32" ; 6e, Benoit ; 7e, Omer Huysse, en 11 h. 09' 40" ; 8e, Alavoine ; 9e, Bresciani, en 11 h. 10' 47" ; 10e, Verdyck, en 11 h. 15' 03" ; 11e, Mottiat, en 11 h. 17' 19" ; 12e, Martin ; 13e, Masson, en 11 h. 18' 27" ; 14e, Hardy ; 15e, Englebert, en 11 h. 19' 20" ; 16e, Arrozio, en 11 h. 19' 23" ; 17e, Jules Buysse ; 18e, Dejonghe, en 11 h. 20' 02" ; 19e, Sellier ; 20e, Beeckman ; 21e, Martinet, en 11 h. 20' ; 22e, Despontin, en 11 h. 21' 53" ; 23e, Gremo, en 11 h. 23' 55" ; 24e, Berni, en 11 h. 26' 21" ; 25e, Bellenger ; 26e, Touzart, en 11 h. 29' 02" ; 27e, Christophe en 11 h. 29' 10" ; 28e, Piccin, en 11 h. 30' 20" ; 27e, Gay, en 11 h. 30' 25" ;

TOUR DE FRANCE

12e ÉTAPE Toulon-Nice-Sospel-Nice.

Lucien BUYSSE sur

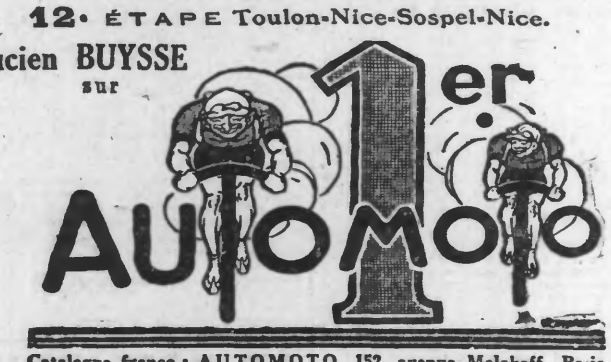

Catalogue franco : AUTOMOTO, 152, avenue Malakoff, Paris

Le Sénat a discuté le programme naval

Paris, 7. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Hervey.

Après le dépôt de divers projets ou rapports, on aborde la discussion du projet portant ouverture de crédits sur l'exercice 1925 pour l'exécution des unités constituant le reliquat de la deuxième tranche du programme naval.

M. Farjon, rapporteur pour l'avis de la Commission de la Marine, a la parole, qui fait l'historique de la question depuis l'accord de Washington, montre que notre flotte se trouve vis-à-vis des flottes étrangères dans une situation d'infériorité assez grande, et les nouvelles unités demandées ne la relèveront que dans une proportion infime. Nous vous demandons de voter sans changement le texte adopté par la Chambre.

après une intervention de M. HENNESSY, la discussion générale est close.

Plusieurs amendements présentés sont ensuite retirés et le projet est voté à l'unanimité de 285 votants.

L'ordre du jour appelle la discussion de divers projets que le Sénat adopte successivement.

Séance levée à 20 h. 25.

UNE EXPOSITION UNIVERSELLE EN 1926 A PHILADELPHIE

Le gouvernement américain, pour fêter le cent cinquantenaire de la libération des Etats-Unis, a décidé de faire l'année prochaine, à Philadelphie, une exposition universelle. Ce sera une des plus considérables expositions du monde. Le gouvernement américain a nommé le commandant Becker commissaire général de cette exposition en Europe.

Le budget devant la commission des finances du Sénat

Paris, 7. — La Commission a adopté les articles 47 A et 47 B concernant les compagnies d'assurances et notamment la taxe de 20 % sur les bénéfices nets de ces compagnies, mais elle a considéré que cette taxe ne pouvait pas être qualifiée de participation de l'Etat aux bénéfices et n'engageait nullement ce principe. Cette taxe n'est qu'une amodiation et un aménagement de la loi déjà existante sur les bénéfices industriels et commerciaux. La Commission a donc rédigé le commencement de l'article de la façon suivante :

A partir du 1er janvier 1925, les dispositions ci-après seront appliquées pour les déterminations du revenu servant de base à l'impôt sur les bénéfices industriels ou commerciaux en ce qui concerne les entreprises pratiquant l'assurance ou la réassurance et les entreprises de capitalisation ou d'épargne.

Elle a substitué le mot « impôt » dans tous les passages où avait été employé le mot « participation ».

Elle a accepté l'article 47 C comportant la suppression de la surtaxe sur le chiffre d'affaires à l'importation. Par contre, elle a disjoint les articles 47 A à 47 U comportant l'exonération sur le chiffre d'affaires et la création de taxes à la production.

LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

La Commission a accepté sans modifications les articles 126 à 130, relatifs aux prélèvements des traitements, soldes et indemnités des fonctionnaires, ainsi que les textes relatifs aux taxes sur les automobiles. Elle a accepté l'article 136 fixant à 5.000 francs le taux de l'indemnité temporaire allouée aux pensionnés à 100 % pour tuberculose.

En ce qui concerne les casinos, elle a disjoint l'article 161 ter, qui majorait de 20 % le prélèvement sur les jeux, mais elle a accepté l'article 161 quater, qui répartit une partie du produit actuel des jeux à diverses œuvres d'utilité publique.

Elle a adopté tous les textes concernant les offices de l'azote, de la potasse, des combustibles liquides, ainsi que les crédits d'engagements votés par la Chambre pour l'électrification des campagnes et les habitations à bon marché.

LES SOCIALISTES SONT HOSTILES A LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le groupe socialiste de la Chambre a décidé, mardi matin, d'insister pour que soit maintenu le texte voté par la Chambre concernant le chiffre d'affaires, à moins qu'une transaction intervienne sur le dégrèvement de la taxe relative aux patrons artisans, travaillant avec les membres de sa famille et un compagnon.

D'autre part, le groupe va tenter de s'entendre avec les autres groupes du Cartel sur le vote final du budget et sur l'examen immédiat ou l'ajournement après les vacances de la discussion du projet d'assainissement financier.

M. KRASSINE EST RENTRÉ A PARIS

Paris, 7. — M. Krassine, ambassadeur de l'U. R. S. S., rentrant de Moscou, est arrivé ce matin à Paris et a repris aussitôt la direction des affaires de l'ambassade.

Société des Anciens Combattants du 127e R. I.

EXCURSION A REIMS

La Société des Anciens Combattants du 127e R.I. organise une excursion à Reims et sur les champs de bataille de la région le Dimanche 19 Juillet prochain.

Le programme de la journée a été arrêté comme il suit : Départ : Lille, 7.31 ; Valenciennes, 7.35 ; Douai, 8.02 ; Cambrai, 8.35. Arrivée à Reims à 11.14. Visite de la Cathédrale et des quartiers du Centre. Déjeuner.

A 13.30, départ en camions automobiles. Itinéraire du circuit : Le Godat, La Maison Blanche, Sapigneul, La Côte 108, Berry-au-Bac, la Ferme du Choléra, Craonne.

Rentrée à Reims vers 17 heures, continuation de la visite de la ville et des caves de la Maison de Champagne « Henri ABELE ».

Départ de Reims à 20.07. Arrivée à Lille à 23.43, Douai à 23.17, Cambrai à 22.46, Valenciennes à 23.45.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Emile Carlier, 7, rue Mathieu de Quinvignies, à Valenciennes.

MÉDAILLE D'HONNEUR DES POLICES MUNICIPALE ET RURALE

Elle a été décernée aux agents dont les noms suivent :

Nord. — MM. Rose, sous-brigadier de police à Armentières ; Matthys, agent de police à Dunkerque ; Aldebert, garde-ch. à Monchecourt ; Choteau, garde-ch. à Lecelles ; Carlier, garde-ch. à Montrecourt ; Godin, garde-ch. à Rombies ; Lamuer, sous-brigadier de police à Dunkerque ; Delpointe, garde-ch., à Petite-Forêt ; Vanbleus, garde-ch. à Esquelbecq ; Macarez, garde-ch. à Erre ; Gilliard, garde-ch. à Selvigny ; Cordier, garde-ch. à Ferin ; Nollet, garde-ch. à Hallulin ; Désiré Nollet, garde-ch. à Hallulin ; Henry Petit, agent de police à Fourmies ; Jules Stocict, brigadier de police à Hautmont ; Alphonse Smyrne, garde-ch. à St-Amand ; Anatole Vion, garde-ch. à Auby ; Remi Debert, garde-ch. à Marquillies ; Fernand Dewame, garde-ch. à Waziers ; François Dullot, garde-champ, à Bruilles-lez-Marchiennes ; François Capon, garde-ch. à Rumilly ; Pierre Mazingue, garde-ch. à Ennevelin ; Alexandre Viseur, garde-ch. à Wasquehal ; Gustave Porreye, garde-ch. à Strazeele ; Gustave Baelden, agent de police à Dunkerque ; Ernest Mocq, garde-ch. à Monchecourt ; Ferdinand Correau garde-ch. à Pecquencourt ; François Dubois, agent de police à St-Amand ; Charles Bodhenne, agent de sûreté à Douai ; Georges Scamps, sous-brigadier de police à Tourcoing ; Arthur Delcamp, secrétaire de police à Lille ; Louis Vauban, brigadier de police à Lille ; Henri Bacq, garde-ch. à Armentières ; Emile Baillon, agent de police à Armentières ; Ellodore Cappelle, secrétaire de police à Roubaix ; Paul Delreux, agent de police à Roubaix ; Gustave Merlin, agent de police à Roubaix ; Julien Vandenberge, agent de police à Roubaix ; Louis Crignon, garde-ch. à Masny.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Amélioration progressive, nuageux à très nuageux avec belles éclaircies, rares ondées, vent de Nord-Ouest, 3 à 6 m. Température en baisse légère minimum 12°.

FEUILLETON DU 8 JUILLET 1925. — N° 11

L'ENFANT DE LA FAUTE

Par Maxime LATOUR

Marotti arriva chez Eva au moment où onze heures sonnaient.

La demi-mondaine l'attendait :

— Eh bien, lui dit-elle, et mon argent ?

— Le voici.

En même temps, il lui tendait son portefeuille.

— Allons, il y a presque le compte, fit-elle après en avoir examiné le contenu. Et ma vengeance ?

Alors Marotti fit à sa maîtresse un récit détaillé de son expulsion du cercle, de son expédition à Neuilly, ce qu'il avait appris et ce qui lui était arrivé.

Pendant qu'il parlait et narrait à Eva la scène des adieux de Jean à Simonne, une joie farouche faisait briller les yeux de la courtisane.

Puis, quand il eut fini, elle s'écria :

— Ah ! Jean de Préville, comme je vais bien me venger de toi ! Et aussi de la femme qui m'a fait perdre une liaison si avantageuse.

Marotti la regardait, soupçonnant qu'elle avait la même idée infernale que lui.

— Hein ! fit-il, dans quelque temps, quand cette Simonne sera mariée, révéler la vérité au frère, son mari ! Quel grabuge !... Avoue-le, c'est à cela que tu penses.

— Ah ! canaille, répondit Eva en riant, on ne peut rien te cacher. Allons.

CHAPITRE IV

LES AMOUREUX DE NINETTE

Comment Jean de Préville, l'homme le plus loyal qu'il soit possible d'imaginer, avait-il pu commettre la faute qu'il voulait expier en s'exilant à jamais ?

Comment était-il devenu l'amant de celle qui devait précisément lui être sacrée à l'égal d'une sœur, la fiancée de son frère ?

Là encore la fatalité avait joué son rôle obscur et puissant, ajoutant un forfait de plus à l'interminable liste des erreurs et des crimes que de tout temps elle a fait commettre.

Quand M. Roncereaux avait agréé la demande de Raymond de Préville, le premier soin de celui-ci avait été de présenter son frère à sa future famille.

Le jeune officier avait ressenti, à la vue de Simonne, une impression étrange dont il avait en vain cherché la cause.

Sans se douter, tout d'abord, que cette impression était l'indice d'un sentiment amoureux, dont il allait plus tard lui être impossible de se rendre maître, il avait fait de fréquentes visites rue Borghèse.

Quand Raymond avait accepté le poste de procureur de la République à Dakar, M. Roncereaux avait prié Jean de continuer comme par le passé, à venir chez lui.

Il espérait qu'ainsi sa fille, grâce à de nombreux entretiens avec le frère de son fiancé, achèverait de connaître le caractère de l'homme qui devait être son époux.

Le lieutenant n'était-il pas tout désigné pour faire valoir Raymond aux yeux de Simonne ?

Au début, Jean s'était acquitté avec un zèle parfait de la mission qui lui était ainsi tacitement confiée.

Il s'appliquait à montrer à la jeune fille que Raymond, sous un aspect froid et sérieux, était une nature aimante et qu'il serait le modèle des époux.

De son côté, Simonne s'efforçait d'être convaincue par l'éloquence persuasive avec laquelle son futur beau-frère lui faisait l'éloge du jeune magistrat.

Mais, après leurs entretiens, s'il lui arrivait de s'interroger, une fois seule elle sentait que Raymond n'occupait pas uniquement sa pensée.

Les paroles que Jean lui disait, elle se les répétait alors : mais elle s'apercevait qu'elle en avait imparfaitement saisi le sens et qu'elle n'avait fait attention qu'à la voix de son interlocuteur, sans chercher à saisir sa pensée.

Cette voix, d'une douceur harmonieuse, la charmait délicieusement.

Par une sorte de mirage de la pensée, elle déformait chacune des phrases de cette voix et le faisait s'exprimer pour le propre compte de son possesseur.

Si Jean disait : « Raymond vous aime », elle croyait entendre :

— Je vous aime !

Et cela la ravissait, lui mettait au cœur un trouble inexprimable, qu'elle se reprochait ensuite comme un véritable crime.

Puis, brusquement, Jean et elle avaient enfin compris qu'ils étaient l'un et l'autre dominés par un sentiment irrésistible, qui les briserait s'ils ne renonçaient pour toujours à se voir.

Malheureusement, il était bien difficile à Jean de cesser tout d'un coup ses visites rue Borghèse. Quel prétexte aurait-il pu invoquer pour le faire sans éveiller les soupçons de M. Roncereaux ?

Et, un soir du mois d'avril, quelque temps avant l'époque à laquelle a commencé ce récit, comme les deux jeunes gens se trouvaient seuls dans le jardin de la villa, par une nuit argentée de lune, la nature complice avait uni leurs lèvres, scellant d'un baiser le pacte de leur amour criminel.

Incapables de lutter plus longtemps contre leurs cœurs éperdus, altérés d'amour, sourds à la voix de la conscience, ils s'étaient alors donnés l'un à l'autre corps et âme.

Ils avaient aussitôt été transportés dans un rêve merveilleux, si loin du monde qu'ils avaient cru en un anéantissement dont ils ne reviendraient jamais.

Le réveil n'en avait été que plus terrible.

S'ils ne s'étaient pas tués alors pour échapper à leurs remords et aussi à l'existence lamentable qu'ils prévoyaient pour eux deux, c'est que Simonne avait eu pitié de son père et Jean de son frère.

Alors, avec une frénésie farouche, ils s'étaient plongés de nouveau dans leur faute, multipliant leurs ivresses, oubliant toute prudence pour rendre plus fréquentes leurs entrevues.

C'était à ce moment que Jean, dont la ruine matérielle était maintenant définitive, avait rompu avec Eva de Champval.

Et, presque toutes les nuits, la petite porte dérobée de la villa Roncereaux s'était ouverte devant le jeune homme, que Simonne conduisait ensuite jusque dans sa chambre de jeune fille.

Mais, au bout d'un mois, ils n'avaient pu résister à l'appel de leur conscience qui, de jour en jour, venait plus impérieusement leur commander de se séparer, d'en finir à jamais avec cette faute impardonnable.

C'était alors que Jean avait demandé son envoi en Algérie.

En même temps, les deux amants s'étaient interdit toute nouvelle chute.

Et, dès lors, ils ne s'étaient plus retrouvés que dans le jardin, témoin de leur premier baiser, passant de longues heures à se contempler silencieusement.

Nous avons assisté à leurs adieux et nous avons vu qu'ils avaient, cette fois encore, eu le courage de se refuser la joie d'une dernière nuit d'amour.

Nous avons vu aussi que Jean s'éloignait avec la pensée rassurante que leur union était demeurée stérile.

Qu'auraient-ils fait si un enfant avait été conçu par eux ?

Or, nous savons que Simonne, sur ce point, avait caché la vérité à son amant.

La fiancée adultère était enceinte et elle allait se trouver seule pour supporter les terribles conséquences de sa faute.

. . . . . .

Il nous faut maintenant franchir rapidement plusieurs mois et pénétrer, aux premiers jours de novembre, dans la chambre de Simon